

Comité Individuel de Suivi

Rapport annuel

Le rapport est rédigé par les membres du comité de suivi individuel après entretien avec le doctorant. Le doctorant présente son portfolio mis à jour à l’occasion de cet entretien. Le rapport transmis à l’école doctorale ne peut contenir des informations ou éléments que le doctorant souhaite laisser confidentiels.

**Entretien réalisé le :**

Doctorant/Doctorante :

Sujet de thèse :

Directeur(s) de thèse :

Laboratoire :

Date d’inscription en thèse (mm/aaaa) :

Membres du comité de suivi (nom, prénom, qualité, laboratoire) :

-

-

I Rapports sur conditions matérielles d’exercice du doctorat (statut, moyen proposé par le laboratoire et l’école doctorale) :

II Aspects scientifiques : Etat d’avancement des travaux, mobilité, participation à des congrès, éventuelles difficultés rencontrées. :

III Formations suivies au cours de l’année écoulée, acquisition des compétences professionnelles (pratiques et intellectuelles) :

IV Cours dispensés, médiation scientifique :

V Préparation de la poursuite du parcours professionnel :

VI Perspectives pour l’année suivante, adéquation avec la Convention de formation (contenu et évolution) :

VII Recommandation du comité de suivi et avis sur la réinscription :

VIII Remarques particulières du doctorant à l’issue de l’entretien. Cette partie peut rester confidentielle si le doctorant le souhaite :

Date et signatures des membres du comité de suivi :